

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRES Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BRUGES - ZAC "les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie approximative de 14 277 m² représentant l'îlot A7 pour partie et développant une SHON prévisionnelle de 6 892 m² au Conseil Général de la Gironde pour la réalisation d'un collège et le versement d'une participation - Décisions - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, en liaison avec la ville de Bruges, achève la première et la seconde phase de la ZAC « les Vergers du Tasta » et va engager la commercialisation de la troisième phase ainsi que la réalisation des équipements publics de cette dernière.

Dans ce contexte, Le Conseil Général de la Gironde désireux d'implanter un collège 600 dans la commune de Bruges a orienté son choix vers ladite ZAC du fait de la présence d'équipements sportifs et de la proximité du Lac de Bordeaux. L'îlot A7, dans sa partie sud, a été proposé pour accueillir cet équipement répondant en partie aux besoins des futurs habitants de la ZAC.

Dans l'actuel dossier de Création/Réalisation de la ZAC « Les Vergers du Tasta » à Bruges qui a été modifié en date du 22 février 2008, l'îlot A7 a pour vocation d'accueillir des logements.

C'est pourquoi, préalablement au nouveau dossier modificatif de Création/Réalisation, acté lors de cette même séance, qui prend en compte la nouvelle affectation de l'îlot A7 à un équipement public départemental, le Conseil Général de la Gironde a confirmé son intention d'acquérir ce terrain d'une superficie approximative de 14 277 m² et développant une SHON prévisionnelle de 6 892 m², à détacher pour partie des parcelles cadastrées AP 171, AP 173 et AR 312.

Le Conseil Général de la Gironde a délibéré sur le principe de cette acquisition auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans sa séance du 9 juillet 2010.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2010-075V3170 du 14 octobre 2010) et la valeur vénale a été fixée à 80€ le m² de terrain. Ainsi, le prix de cession de ce terrain s'élève à 1 142 160 € TTC.

En contrepartie, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en qualité d'aménageur de la ZAC « Les Vergers du Tasta », versera une participation à hauteur de 1 142 160 € au Conseil Général de la Gironde, représentant 10% du coût global de réalisation du collège (foncier compris). En effet, cet équipement correspond en partie, aux besoins de la ZAC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 88/676 du 23 décembre 1988 par laquelle le conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur la création de la Z.A.C. du Tasta à Bruges ;

Vu la délibération n° 88/920 du 16 décembre 1988 par laquelle le conseil de communauté a approuvé le dossier initial de création - réalisation de la Z. A. C. « Les Vergers du Tasta » à Bruges et confié son aménagement à la société d'aménagement du Tasta (S.A.T.) ;

Vu la convention d'aménagement signée le 6 mars 1989 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la S.A.T. ;

Vu la délibération n° 94/964 du 16 décembre 1994 par laquelle a été résiliée la convention d'aménagement de la Z.A.C. du Tasta passée avec la S.A.T. ;

Vu la convention de résiliation de la convention d'aménagement signée le 09 janvier 1995 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la S.A.T. ;

Vu les délibérations n° 96/608 et n° 97/853 des 26 juillet 1996 et 26 septembre 1997 qui ont réouvert la concertation et décidé de sa reprise en régie directe ;

Vu la délibération n°2001/303 en date du 23 février 2001, approuvant le dossier de création/réalisation de la ZAC,

Vu la délibération n°2003/0517 du 11 juillet 2003 par laquelle le conseil de communauté a décidé la création d'un budget annexe propre à cette opération ;

Vu la délibération n°2008/0151 en date du 22 février 2008 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction,

Vu la délibération du Conseil Général de la Gironde en date du 9 juillet 2010, actant le principe d'acquisition de la partie sud de l'îlot A7 de la ZAC « Les Vergers du Tasta » et de participation financière de la CUB à la construction du collège.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant que l'implantation d'un collège 600 dans la ZAC « Les Vergers du Tasta » à Bruges répond en partie aux besoins des futurs habitants.

DECIDE :

Article 1 :

La cession au Conseil Général de la Gironde, d'un terrain représentant l'îlot A7, pour partie, d'une superficie approximative de 14 277 m² et développant une SHON prévisionnelle de 6 892 m² est décidée. Ce terrain est situé dans la ZAC « Les Vergers du Tasta » à BRUGES et est à détacher pour partie des parcelles cadastrées AP 171, AP 173 et AR 312.

Article 2 :

Le montant de la cession de ce terrain de 14 277 m² s'élève à 1 142 160 € TTC.

Article 3 :

La recette correspondante sera perçue au budget annexe de la ZAC « Les Vergers du Tasta », en section de fonctionnement, à l'article 7015 « vente de terrains aménagés ».

Article 4 :

Une participation à hauteur de 1 142 160 € sera versée au Conseil Général de la Gironde et sera imputée en dépense au budget annexe ZAC du Tasta, au chapitre 67, article 6718, CRB D710, Programme ZAC 03.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer les actes subséquents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2011

Mme. CHRISTINE BOST